

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000008009-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-2-2

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**OFFICE NATIONAL DES FORETS : CONVENTION DE FINANCEMENT ANNUELLE
CONCERNANT LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORÊTS
DOMANIALES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde à l'Office National des Forêts une subvention de 23 920 € pour le programme des travaux liés à l'aménagement touristique des forêts domaniales du département pour 2011, selon la répartition détaillée dans le tableau en annexe ;
- approuve la convention annuelle de financement avec l'ONF ci-jointe et autorise le Président à la signer ;
- autorise le prélèvement des crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20411, programme F241, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté